7. CSC type du bail d'entretien des plantations routier

Préventif

Fauchage
Tonte
Débroussaillage
Taille de haie
Taille d'arbuste
Délignage de bord de gazonnement
Entretien entre plantation
Emondage
Lutte contre la Berce du Caucase
Mise en propreté des zones de renouées

Conditionnel (Délais commande = 2 mois si possible en fonction de la météo)

Fauchage (météo)
Tonte (météo)
Taille de formation (planning)
Taille de massif ligneux
Taille d'entretien
Taille de dégagement de signalisation
Abattage (inspection sanitaire)
Essouchement (suivant abattage)
Elagage (essence et planning de taille)
Mise à Blanc (planning entretien talus)
Dégazonnage de filet d'eau (météo)
Désherbage (météo)
Lutte contre les plantes invasives

Curatif

Abattage
Essouchage
Elagage d'arbre
Mise à Blanc avec ou sans extraction
Plantation diverses

Tout dégât constaté sur un arbre d'alignement ou remarquable fera l'objet d'une amende dont le montant sera calculé suivant la formule de perte de valeur esthétique définie dans l'OSD 03.53(01) intitulé « Détermination du préjudice subi par la Région Wallonne en cas de dommages causés aux arbres se trouvant sur le domaine public ou assimilé relevant de sa compétence ».

7. CSC type du bail d'entretien des plantations routier

Organisation des travaux

Annexe 01 – descriptif des zones de tonte

Division SOFICO

« nom de la zone » :

- *Libre au CD de décrire et définir les zones comme il l'entend en fonction des spécificités de son district.*
- *Par RN, par tronçon, par rond point etc.*
- *Le CD choisit si il fait une ou plusieurs zones différentes par division.*
- *La description peut être une carte avec la zone, un tableau excel reprenant les routes et les bk, etc.*
- *Le descriptif doit permettre à l'entrepreneur d'estimer la quantité de travail à effectuer par zone ainsi que la signalisation à prévoir.*
- *Le descriptif de la zone doit reprendre les points particuliers, tel que les zones où la tonte peut être rendue compliquée pour quelque raison que se soit.*

Division SPW

« nom de la zone » :

7. CSC type du bail d'entretien des plantations routier

Fauchages

Passe de sécurité
+/- 1,25m à 2,5m de large
Dégagement des carrefours, virages et agglomération y compris
Talus en remblais bordant la chaussé y compris
3X/an

Supplément pour passe complète
Tout ce qui n'est pas fait dans la passe de sécurité, talus et fossé y compris
1x/an

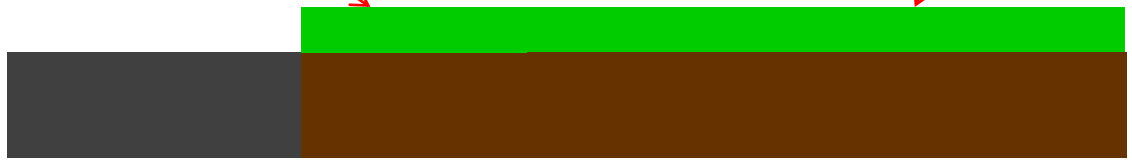

1ière sécurité en avril-mai
2ième sécurité en août
3ième sécurité + supplément (= passe complète) en septembre.

7. CSC type du bail d'entretien des plantations routier

Tontes

Minimum 6 par an (préventif) :
1 en mai, 2 en juin, 1 en juillet/août, 1 en septembre et 1 en octobre,
cette répartition pourra être adaptée en fonction des conditions climatiques.

Le reste des tontes (conditionnel) se feront en fonction de la météo sur commande du CD.

Entretien entre les plantations

- Bêchage
- Binage
- Sarclage
- Amendement en copeaux de bois
- …

7. CSC type du bail d'entretien des plantations routier

Tailles pour dégagement de poteaux d'éclairage et panneaux de signalisation

Repris en conditionnel sous les postes :
M.9443-E TAILLE VERTICALE D'ARBUSTE ET DE ROSIER 1,50M < H < 3,00M
M.9444-E TAILLE VERTICALE D'ARBUSTE ET DE ROSIER 3,00M < H < 4,50M
M.9445-E TAILLE VERTICALE D'ARBUSTE ET DE ROSIER 4,50M < H < 6,00M

M.9443-E TAILLE VERTICALE D'ARBUSTE ET DE ROSIER 1,50M < H < 3,00M

Taille depuis le niveau de la voirie jusque minimum 1,50m et maximum 3,00m au dessus de ce niveau.
Plan verticale de la coupe possible jusqu'à 5m derrière le bord de la voirie.

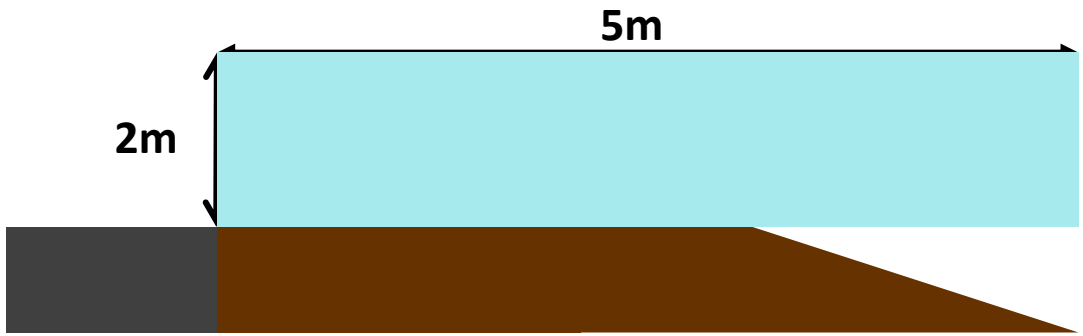

Payé au m, longueur et profondeur à dégager fixées dans le bon de commande.

7. CSC type du bail d'entretien des plantations routier

Composition du métré

Tonte Préventif :
Tonte minimum et obligatoire pour tout les districts = 1 en mai, 2 en juin, 1 en juillet/août, 1 en septembre et 1 en octobre.

Fauchage préventif :
D'office, tout les ans 3 passes de sécurité et un supplément à la troisième passe de sécurité pour fauchage complet.

Abattage Conditionnel :
On sait qu'on va abattre +/- 60 arbres par an suite au inspections, mais sans savoir lesquels.

Traitement des plantes invasives préventif:
On traite les zones connues et recensées.

Tonte conditionnelle:
Si la météo est favorable à la pousse, possibilité de tondre en avril, une 2ième fois en mai, 2 ou 3 fois en plus en juillet aout, etc.

Fauchage conditionnel :
Si besoin de faire une passe de sécurité en plus dans les carrefours.

Abattage Curatif :
Suite à une tempête ou un accident ayant trop abimé un arbre.

Traitement des plantes invasives conditionnel:
On traite les zones qui apparaissent en cours de marché.